


 Assemblée générale **Conseil de sécurité**

 Distr.
 GENERALE

A/42/844

S/19314 —

1er décembre 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Points 27, 34, 37, 82 et 85 de

l'ordre du jour

ZONE DE PAIX ET DE COOPERATION DE

L'ATLANTIQUE SUD

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES ET

INITIATIVES DE PAIX

QUESTION DES ILES FALKLAND (MALVINAS)

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE

INTERNATIONALE

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET

DEVELOPPEMENT

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 30 novembre 1987, adressée au Secrétaire général par les
représentants de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du
Panama, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous communiquer le texte de l'"Engagement d'Acapulco en faveur de la paix, du développement et de la démocratie", signé par nos chefs d'Etat respectifs le 29 novembre 1987, à l'issue de la première réunion du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 27, 34, 37, 82 et 85 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent suppléant de
l'Argentine auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Victor E. BEAUGE

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Enrique PEÑALOSA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Panama
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Jorge E. RITTER

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Uruguay
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Felipe Héctor PAOLILLO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Paulo NOGUEIRA-BATISTA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Mario MOYA PALENCIA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Carlos ALZAMORA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Venezuela
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Andrés AGUILAR

ANNEXE

Engagement d'Acapulco en faveur de la paix, du développement et
de la démocratie

Nous, chefs d'Etat des pays membres du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, à savoir l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Mexique, le Panama, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela, réunis à Acapulco (Mexique), avons eu des entretiens dans cette ville pour examiner les grands problèmes politiques et économiques qui se posent à nos pays et nous efforcer, compte tenu des affinités profondes qui nous unissent, de répondre aux aspirations de nos peuples et à leurs besoins légitimes de progrès et de bien-être.

1. Nos travaux ont été essentiellement guidés par notre conviction commune que nous devons impérativement renforcer la concertation politique entre nos gouvernements, en nous fondant sur l'expérience encourageante du Dispositif permanent de consultation et de concertation politique, et de ce qui l'a immédiatement précédé, à savoir l'action du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. Nous sommes fortement inspirés par la conscience que nous avons d'une communauté d'intérêts, d'une même vocation de démocratie inséparable du développement, de justice et d'indépendance, et d'un sentiment partagé de solidarité avec tous les peuples de notre région - l'Amérique latine et les Caraïbes. Cette large convergence d'intérêts nous a conduit à la conclusion que le Dispositif permanent offre à la fois l'occasion et le cadre qui conviennent pour que nous nous réunissions régulièrement chaque année.
2. La négociation internationale nécessite la formation d'une union suffisamment forte pour exercer une influence et un pouvoir de décision. C'est pourquoi une plus grande similitude et une meilleure coordination des intérêts des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont indispensables pour que la région soit moins vulnérable face aux facteurs extérieurs. Cet objectif est conforme à l'évolution historique de nos peuples ainsi qu'à l'idée d'une participation responsable et solidaire à la solution des problèmes qui intéressent la communauté internationale.
3. Nous invitons les chefs d'Etat des pays industrialisés à engager un dialogue politique qui permette de surmonter les obstacles au développement, à la restructuration de l'économie mondiale et à la prise des décisions touchant la paix et la sécurité.
4. Pénétrés de l'idéal d'unité et de démocratie de nos peuples, nous invitons fraternellement les dirigeants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à se joindre à nous pour renouveler l'engagement d'oeuvrer en faveur de l'intégration et de la coopération pour le développement, en vue de faire de toutes nos nations une authentique communauté.
5. Nos peuples ont aujourd'hui nettement conscience de l'ampleur et de la nature des problèmes qu'ils ont à résoudre à l'intérieur de leurs frontières et, aussi, du processus par lequel ils s'insèrent dans le cadre international. Aussi avons-nous reconnu comme un impératif historique la nécessité d'élaborer un programme commun de développement, fondé sur nos initiatives et nos capacités propres et inspiré par

notre volonté d'accélérer le processus d'intégration régionale, de renforcer notre identité culturelle et de rendre plus effective la participation de nos pays aux relations internationales.

6. Il importe que la force de notre solidarité se traduise dans les faits. C'est pourquoi nous, les huit chefs d'Etat réunis à Acapulco, nous sommes fixés pour but de contribuer à la définition d'un programme de développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes fondé sur la concertation et l'intégration pour la paix, la sécurité, la démocratie et le bien-être social. Les aspirations légitimes de nos peuples vers le progrès l'exigent.

L'impact de la situation internationale dans notre région

7. En analysant l'évolution du monde contemporain, nous avons concentré notre attention sur certains facteurs politiques et économiques dont dépend la viabilité de notre développement et sur lesquels nos gouvernements doivent influencer davantage.

8. Les tensions entre les superpuissances alimentent un arsenal nucléaire qui menace la sécurité de tous les pays et la survie même de notre planète, et continuent à détourner au profit de la course aux armements un volume considérable de ressources financières, scientifiques et technologiques qui devraient être consacrées au développement. Ce phénomène provoque des déséquilibres et des perturbations dans le système économique international, intensifie la rivalité politique, stratégique et idéologique entre les blocs, exacerbe les conflits régionaux et communique ces tensions aux pays en développement, ce qui compromet les chances qu'ont ces pays de progresser dans la paix et la stabilité et affecte, dans certains cas, leur capacité d'autodétermination.

9. Nous notons avec plaisir les progrès accomplis dans les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pour parvenir à un accord sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à portée plus courte. Néanmoins ces efforts se déroulent en marge du système multilatéral et, en particulier, de la Conférence du désarmement à Genève. Il faudra donc les compléter en renforçant les mécanismes multilatéraux prévus dans la Charte des Nations Unies, en vue de faire participer effectivement la communauté internationale tout entière à la sécurité, à la sauvegarde de la paix et à la coopération. Il est urgent que ces accords se traduisent aussi par une réduction des dépenses militaires et des autres types d'armement, ainsi que par la cessation des tensions qui ont eu des effets si dévastateurs dans les conflits régionaux, et il faudra, dans ce dernier cas, veiller au plein respect de l'autodétermination et des intérêts des pays concernés.

10. Les courants financiers transnationaux entre les principaux pays industrialisés se sont accrus au point d'avoir une influence décisive sur tous les aspects de la vie économique. Leur instabilité, s'ajoutant aux déséquilibres qui existent entre ces mêmes pays, faute de procéder à un ajustement responsable qui favoriserait en même temps la croissance mondiale, s'est illustrée par le récent effondrement du cours des valeurs dans les principales bourses mondiales. Ces faits montrent que, dans un climat d'incertitude croissante, les risques d'une récession internationale augmentent, ce qui menace le développement et le bien-être de tous les peuples. De plus, rien n'est fait au niveau multilatéral pour

permettre une coordination effective des politiques, avec la participation des pays en développement, afin de revitaliser l'économie mondiale et le commerce international.

11. Les perturbations du système économique international ont affecté profondément nos économies et sont une cause d'instabilité et de récession. Au cours de la présente décennie, nous avons dû faire face à un recul de la coopération économique internationale. Le problème de la dette extérieure, le transfert massif de ressources financières vers l'extérieur, la hausse extraordinaire des taux d'intérêt, la détérioration des termes de l'échange et l'aggravation du protectionnisme ont provoqué la baisse des niveaux de vie et diminué les chances d'un développement autonome dans nos pays.

12. La crise économique ébranle la démocratie dans la région, car elle neutralise les efforts légitimes déployés par nos peuples pour améliorer leur niveau de vie. Il y a en outre une contradiction dans le fait que ceux-là mêmes qui prônent la démocratie imposent, dans les relations économiques mondiales, des conditions et des ajustements qui la compromettent, et qu'eux-mêmes n'appliquent d'ailleurs pas pour redresser leurs propres déséquilibres.

13. La crise économique se manifeste dans notre région de façon quasi générale par la diminution simultanée et persistante de la production et de l'épargne et par la chute du revenu réel. Alors qu'il serait nécessaire d'accroître les investissements pour permettre une adaptation aux transformations de l'économie internationale, les pays de notre région dans leur ensemble se sont vus dans l'obligation de transférer à l'extérieur une part exorbitante de leur épargne au titre du service de la dette extérieure.

14. Dans les pays de la région, les conséquences sociales de la crise se manifestent également dans la réduction des dépenses publiques consacrées à l'éducation, à la santé, au logement, aux infrastructures et aux services. Dans le domaine de la politique économique et sociale, la marge de manoeuvre s'est trouvée réduite et, malgré les efforts qui sont faits pour maintenir les programmes ou les services dont bénéficient les groupes les plus défavorisés, la pauvreté a augmenté tandis que les possibilités d'emploi et de progrès ont diminué.

15. Le contrôle oligopolistique qui est exercé sur les techniques avancées a suscité une nouvelle division internationale du travail qui limite la diffusion des progrès technologiques et rend nos produits moins compétitifs sur les marchés internationaux, compte tenu en particulier du développement accéléré des produits de remplacement des principales matières premières. Cette nouvelle division internationale du travail exclut encore davantage les pays en développement du secteur productif et des centres de prise de décisions internationales, tout en créant de nouvelles formes de dépendance et de dissymétrie.

16. Conscients d'être les premiers responsables de leur propre processus de développement, les pays de la région ont fourni des efforts extraordinaires pour ajuster et réorganiser leur économie et introduire des changements structurels en vue de moderniser leur système de production. Néanmoins, cette autodiscipline s'est avérée insuffisante. Il est évident qu'aucun programme économique durable ne

sera compatible avec l'objectif d'une croissance soutenue tant que le transfert massif de ressources financières vers l'extérieur ne sera pas inversé et tant que le service de la dette ne sera pas limité à la capacité de paiement réelle de chaque pays. Il est en outre nécessaire de remédier à la situation économique extérieure défavorable moyennant une action concertée de la communauté internationale.

17. Dans le domaine du commerce international, les difficultés que rencontrent nos pays sont aggravées par des décisions unilatérales qui enfreignent directement les normes établies dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Outre qu'elles visent uniquement à satisfaire des intérêts nationaux étroits, par le biais de mesures coercitives et discriminatoires entre pays signataires de l'Accord, ces décisions portent directement atteinte au droit international et remettent en question la survie même des règles régissant le système commercial multilatéral et surtout celle des mécanismes essentiels prévus pour le règlement des différends en la matière.

18. La crise des mécanismes de coopération internationale contribue à créer l'instabilité dans l'économie mondiale. Ce phénomène se manifeste de manière particulièrement évidente par l'affaiblissement du multilatéralisme. Les organismes internationaux ne reçoivent plus l'appui de certains pays développés, ce qui compromet l'établissement d'un système de relations entre Etats fondé sur les règles du droit international, sur l'équité et sur la justice.

19. Cette grave situation a également des répercussions négatives dans les domaines culturel et éducatif, dont l'importance pour la paix, la démocratie, l'intégration et le développement de notre région n'est pas toujours pleinement reconnue. Nous sommes donc résolus à défendre notre patrimoine et notre créativité culturels, qui sont l'expression authentique de nos peuples, de même que nous nous engageons à renforcer l'éducation, droit fondamental de nos sociétés.

Principaux défis pour nos pays

20. Compte tenu des circonstances décrites plus haut, les huit présidents ont cerné les principaux défis que doivent relever nos pays dans leur effort de concertation et de développement en vue de faire progresser un projet politique viable :

- a) Sauvegarder la paix et la sécurité dans la région;
- b) Renforcer la démocratie et le respect des droits de l'homme;
- c) Recouvrer leur capacité de susciter un développement soutenu et autonome;
- d) Résoudre le problème de la dette extérieure;
- e) Instaurer un système commercial international juste, ouvert et libre de tout protectionnisme;
- f) Promouvoir le processus d'intégration entre eux et dans l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes;

- g) Participer plus efficacement à l'économie internationale;
- h) Assurer le développement autonome et accéléré de la science et de la technique;
- i) Renforcer la capacité de négociation des huit gouvernements et de l'ensemble de la région;
- j) Réaffirmer l'identité culturelle de la région et échanger des données d'expérience dans le domaine de l'éducation.

La sécurité de cette région : paix, démocratie et développement

21. Afin d'intensifier les actions en faveur du développement dans la démocratie, la justice et l'indépendance, nous estimons nécessaire d'affirmer l'idée que la sécurité de notre région doit répondre non seulement à des considérations touchant la paix et la stabilité, mais aussi à celles qui ont trait à sa vulnérabilité politique, économique et financière. Nous nous sommes donc engagés à nous concerter pour agir en vue de :

- a) Stimuler les initiatives en faveur du désarmement et de la sécurité internationales;
- b) Favoriser la confiance mutuelle et trouver nos propres solutions aux problèmes et aux conflits qui touchent notre région;
- c) Contribuer, par la coopération et la consultation, à la défense, au renforcement et à l'affermissement des institutions démocratiques;
- d) Engager et élargir le dialogue politique avec les autres Etats;
- e) Concerter nos positions en vue de renforcer le multilatéralisme et la démocratisation dans l'adoption des décisions internationales;
- f) Promouvoir la création de zones de paix et de coopération;
- g) Encourager les processus d'intégration et de coopération afin de renforcer l'autonomie de la région;
- h) Entreprendre une lutte active et coordonnée pour éliminer la misère;
- i) Renforcer la coopération contre le trafic des drogues ainsi que contre le terrorisme.

22. La paix dans notre région est étroitement liée au respect du principe de l'autodétermination des peuples, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, du règlement pacifique des différends, de l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'égalité juridique des Etats et la coopération internationale au service du développement.

23. L'action du Groupe de Contadora et de son Groupe d'appui est une expérience sans précédent de concertation latino-américaine dans le domaine de la paix et de la sécurité régionales qui a contribué de façon décisive à la conclusion de l'Accord signé au Guatemala par les cinq présidents d'Amérique centrale. L'Accord d'Esquipulas II est l'expression souveraine de la volonté politique des pays d'Amérique centrale de régler les conflits par le dialogue, en dehors de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest et dans le respect des intérêts légitimes de tous les Etats. D'importantes mesures ont été prises dans l'accomplissement des engagements pris, lequel a progressé de façon prometteuse et doit continuer de bénéficier du très large soutien de la communauté internationale.

24. Nous sommes reconnaissants aux gouvernements et aux groupes intéressés d'Amérique centrale pour ces progrès importants, qui font espérer que l'on pourra atteindre l'objectif commun d'instaurer une paix stable et la démocratie dans la région. Nous soulignons en particulier les étapes déjà franchies en ce qui concerne la réconciliation nationale, l'amnistie, le rétablissement des libertés fondamentales et l'établissement d'un parlement centraméricain.

25. Nous sommes pleinement conscients des énormes difficultés qui s'attachent à l'application intégrale et ponctuelle des accords d'Esquipulas, mais ce qui a déjà été accompli nous incite à lancer un appel fervent pour que l'on continue de progresser simultanément dans l'exécution de tous les engagements pris.

26. Nous continuerons d'appuyer activement et solidairement le processus de négociation diplomatique dans son ensemble. Nous affirmons en particulier la responsabilité de nos gouvernements au sein de la Commission internationale de vérification et de suivi.

27. Nous lançons un appel aux gouvernements ayant des intérêts dans la région et des liens avec elle pour qu'ils contribuent véritablement à ce processus et respectent les principes de non-ingérence et d'autodétermination qui sont indispensables à une coexistence harmonieuse entre les Etats d'Amérique centrale.

28. Le processus de négociation en cours doit s'accompagner d'une amélioration de la situation économique et sociale dans les pays de la région. C'est pourquoi nous sommes convenus d'appuyer la mise en place d'un programme international d'urgence de coopération économique en faveur des pays centraméricains, qui comprendra des mesures visant à redresser leur économie. Les grandes lignes de notre participation à ce programme seraient notamment :

a) Des mesures pour stimuler le commerce intrarégional en Amérique centrale et l'octroi de facilités pour l'exportation de produits de cette région vers nos marchés;

b) Le renforcement de la coopération financière entre nos pays et les pays d'Amérique centrale, y compris l'apport de ressources à leurs organismes financiers, tels que la Banque centraméricaine d'intégration économique;

c) L'appui des efforts visant à revitaliser le projet d'intégration de l'Amérique centrale;

d) Des projets spécifiques dans le domaine de l'aide alimentaire d'urgence, la définition et l'exécution de projets d'agriculture et d'élevage et de projets agro-industriels ainsi que de formation professionnelle. On proposera également au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés un vaste programme d'urgence en faveur des réfugiés et personnes déplacées de cette région.

29. Devront participer à cette entreprise tous les pays soucieux d'assurer la paix et le développement ainsi que les institutions d'intégration de l'Amérique centrale, les institutions régionales et les organismes économiques internationaux.

30. Nous réaffirmons à nouveau que la paix et la stabilité en Amérique centrale sont des questions prioritaires pour nos gouvernements. Ce ne sont pas seulement le renforcement de la démocratie et le développement librement choisi des peuples d'Amérique centrale qui sont en jeu mais aussi les intérêts nationaux de nos pays.

31. Nous estimons que le strict respect du Traité du canal de Panama de 1977, qui prévoit que le canal passera sous le contrôle exclusif du Panama, est d'une importance primordiale pour la sauvegarde de la paix et la sécurité dans la région.

32. Nous réaffirmons également notre appui des droits légitimes de souveraineté de la République argentine sur les îles Malvinas, et déclarons qu'il est nécessaire de parvenir à une solution rapide du différend par voie de négociations entre les parties.

33. Nous soulignons solennellement l'importance capitale qu'aura la déclaration d'une zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour le rapprochement des peuples latino-américains et africains. Nous réaffirmons la nécessité d'empêcher l'introduction d'armes nucléaires dans la région et d'épargner à cette dernière les tensions inhérentes à l'affrontement entre les blocs militaires. Nous préconisons la création de mécanismes similaires dans le Pacifique sud et dans d'autres zones de la région.

34. Nous réitérons notre décision de poursuivre individuellement et collectivement la lutte contre le trafic de drogues sous ses diverses formes. Nous soulignons en même temps que cet objectif ne pourra être atteint que moyennant une action concertée de tous les Etats et surtout des Etats industrialisés où sont situés les grands centres de consommation.

35. Nous appuyons la conception et l'exécution d'un plan régional destiné à faciliter une action coordonnée de nos pays pour éliminer la misère. A cet égard, nous renouvelons notre engagement de continuer à susciter des mesures visant à améliorer la qualité de vie des groupes les plus défavorisés.

36. Le Parlement latino-américain, dont le traité portant création a été signé récemment par nos gouvernements et ceux de 10 autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, constitue une contribution importante à la solidarité et à la concertation entre les Latino-Américains. Cette initiative a reçu le soutien de nos huit gouvernements, qui sont convaincus qu'elle sera un moyen effectif de renforcer la démocratie et de favoriser l'intégration régionale.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Dettes extérieures

37. Pour assurer la reprise d'une croissance économique soutenue, l'amélioration du niveau de vie de nos peuples et le renforcement des processus démocratiques dans la région, il faut apporter une solution juste et permanente au problème de la dette extérieure et des mesures doivent être prises sans retard pour alléger le fardeau du service de la dette. On doit donc faire face à une situation incertaine due à l'instabilité de l'économie internationale et réinvestir sur place les transferts nets de ressources à l'extérieur, y compris ceux que permet la détérioration des termes de l'échange.

38. Les résultats atteints à ce jour sont insuffisants, mais on reconnaît de plus en plus que toute solution viable doit nécessairement passer par une croissance soutenue des pays débiteurs; que le service de la dette doit tenir compte de la capacité de paiement de chaque pays; que le problème est politique par nature; que la responsabilité en ce domaine est partagée entre débiteurs et créditeurs; et qu'il faut prévoir des formules d'urgence afin d'atténuer l'incidence négative des facteurs externes qui échappent au contrôle des pays débiteurs.

39. Dans les négociations menées jusqu'à présent, ces principes n'ont pas été observés. Il ne s'agit que de palliatifs momentanés qui ne constituent pas une solution permanente du problème, le poids de la dette s'étant aggravé. Les négociations sont reprises périodiquement; elles sont trop longues et complexes, et créent un climat d'incertitude dans la conception de politiques de développement à long terme et gênent les décisions en matière d'investissement et les apports de financement autonomes.

40. Pour avancer vers une solution définitive du problème, il faut donc que les principes généralement reconnus qu'on vient d'énoncer se traduisent en mesures concrètes de la part de toutes les parties intéressées, sur la base de l'équité et du partage des responsabilités.

41. Pour faire face aux aspects les plus immédiats du problème et compte tenu de l'impossibilité pour les pays débiteurs d'assurer le service de la dette au-delà de leur capacité de paiement, adaptant par ailleurs ce service aux besoins de leur développement, nous avons décidé de fonder notre position, lors des négociations, sur les principes suivants :

a) Se procurer auprès des banques commerciales des crédits suffisants à des conditions satisfaisantes, afin d'être à même de poursuivre les programmes de développement, de limiter le transfert net de ressources et d'assurer le financement d'une partie suffisante des intérêts ou des autres engagements pris envers ces banques. A défaut de ce financement, le service régulier de la dette est impossible;

b) Fixer des taux d'intérêt maximaux, conformément aux modalités convenues entre les parties et dans le but d'accroître les chances de réalisation et la continuité des programmes de développement et d'améliorer la prévisibilité de la gestion économique.

42. Pour faire progresser la recherche d'une solution permanente du problème, nous avons décidé de donner pour instruction à nos ministres d'ouvrir sans délai des négociations avec les gouvernements des pays industrialisés, les organismes financiers internationaux ou les banques commerciales, selon qu'il convient, aux fins :

- a) De créer des mécanismes permettant à nos pays de bénéficier de la décote de leurs dettes respectives sur le marché, ce qui entraîne la réduction du service de celles-ci;
- b) De promouvoir l'expansion des mécanismes servant à compenser les fluctuations momentanées qui échappent au contrôle des pays débiteurs, comme c'est le cas pour les taux d'intérêt. Ces mécanismes doivent jouer inconditionnellement;
- c) De coordonner les efforts tendant à élargir la base de ressources des organismes financiers internationaux et à encourager l'adoption par ceux-ci de nouvelles politiques assurant des apports nets de capitaux suffisants vers les pays en développement, en particulier :
 - i) A réviser les politiques du Fonds monétaire international (FMI) de manière à garantir un ajustement en fonction de la croissance;
 - ii) A encourager la Banque mondiale, conformément à son caractère de banque de développement, à participer activement à la formulation de nouveaux mécanismes pouvant contribuer à la solution du problème de la dette, ce qui devrait inclure l'utilisation de sa capacité d'accorder des garanties;
 - iii) A maintenir le caractère multilatéral de la Banque interaméricaine de développement en matière de prise de décisions et à veiller à ce qu'elle dispose des ressources suffisantes qui lui permettent d'être un contribuant net au financement extérieur de la région;
- d) De cesser d'établir un lien entre l'octroi et le versement des crédits de banques commerciales d'une part et, d'autre part, les accords conclus avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale;
- e) De s'opposer aux conditionalités croisées dans les programmes financiers conclus avec les organismes multilatéraux et à l'établissement de conditions préalables dans les négociations du Club de Paris;
- f) De proposer aux gouvernements des pays créditeurs d'adopter des formules d'allègement de la dette contractée auprès de leurs organismes officiels de crédit à l'exportation, afin d'éviter des sorties nettes de capitaux de nos pays. En outre, favoriser une plus grande souplesse dans les normes et règlements applicables pour rendre possible l'adoption de solutions novatrices au problème de l'endettement extérieur;
- g) D'appuyer l'octroi de conditions particulièrement favorables aux pays les moins avancés de la région dans la négociation des dettes extérieures, outre celles dont bénéficient les pays d'Amérique latine;

h) De veiller, dans le cadre des négociations commerciales de l'Uruguay, à établir un lien entre le paiement des obligations financières et l'accès au marché international des exportations des pays débiteurs.

43. Ces négociations seront menées à bien dans le cadre d'une coordination et d'une consultation permanentes entre nos gouvernements. Si les progrès envisagés ne se concrétisent pas en temps utile, certains pays pourront, considérant leur situation particulière, se voir obligés de prendre des mesures unilatérales pour limiter le service de leur dette en fonction de leurs besoins de développement. A cet égard, nous exprimons notre solidarité avec les pays qui, dans l'exercice de leur souveraineté, prennent des mesures pour limiter le service de leur dette à la mesure de leur capacité de paiement.

Commerce international

44. Nous décidons de renforcer les procédures permanentes de consultation et de concertation pour coordonner nos positions lors des négociations commerciales internationales d'Uruguay. Nous avons l'intention de joindre nos efforts pour assurer le respect par les pays industrialisés des engagements qu'ils ont souscrits dans la Déclaration de Punta del Este, surtout ceux qui ont trait à la suppression des barrières protectionnistes et des subventions à l'agriculture. Nous voulons également que les négociations d'Uruguay contribuent à résoudre les problèmes monétaires et les problèmes de financement du développement. Nous décidons aussi de nous concerter davantage pour que les résultats des négociations sur les services, la propriété intellectuelle et l'investissement en ce qui concerne les échanges commerciaux ne nuisent pas au développement autonome des secteurs productifs de nos pays. Nous réaffirmons qu'il faut renforcer le principe de l'octroi aux pays en développement du traitement de la nation la plus favorisée.

45. Nous nous engageons à agir de concert pour combattre les décisions unilatérales fondées sur des législations internes ou sur la politique de force et à lutter pour qu'un système commercial international renforcé impose le respect de ses normes et principes - condition même de la sécurité économique et de la souveraineté de nos pays. Nous nous opposons de même à ce que les pays de la région soient obligés de faire des concessions commerciales unilatérales pour obtenir un financement externe.

Intégration régionale

46. L'intégration régionale constitue un engagement politique d'importance capitale pour nos pays et un instrument de changement et de modernisation qui doit engager la participation active de tous les agents économiques et sociaux.

47. Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité impérieuse de renforcer l'intégration et la coopération régionales. A cette fin, nous sommes résolus à les intégrer à nos projets politiques nationaux. L'intégration constitue le moyen nécessaire de garantir une participation plus effective de la région dans les relations internationales, par l'élargissement de sa capacité de négociation face aux pays tiers.

48. Nous prenons l'engagement de renforcer les processus d'intégration auxquels participent nos pays et de soutenir tous ceux qui sont en cours de réalisation dans

la région. Nous devons prêter une attention particulière aux mécanismes de coopération et d'intégration entre nos pays, mécanismes qui visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux de nos peuples. Nous avons également décidé d'approfondir les initiatives de coopération entre nos pays, ainsi que d'étendre et de diversifier leurs échanges commerciaux, y compris ceux qui portent sur les produits de substitution aux importations en provenance d'autres régions. Il faut également tirer parti du potentiel de complémentarité économique. Nous nous efforcerons à ces fins d'adapter les mécanismes de financement et de paiement de nature à favoriser l'intégration régionale.

49. L'ensemble de ces mesures facilitera la création progressive d'un espace économique élargi dans la région et aura pour objectif final d'aboutir à la création d'un marché commun latino-américain.

50. Nous reconnaissons aussi la nécessité de contribuer à un meilleur fonctionnement des organismes latino-américains de coopération et d'intégration, ainsi qu'à une coordination plus efficace de ceux-ci, assortie d'une claire définition de leurs domaines d'activité.

51. Par ailleurs, nous reconnaissons l'intérêt pour les pays latino-américains de trouver, par les voies de la coopération, des solutions au problème de la dette intrarégionale. Nous attachons aussi de l'importance à la mise en marche du programme latino-américain d'assistance technique et d'échange d'informations en matière de dette extérieure approuvé par le Consensus de Carthagène.

52. Nous décidons de promouvoir un programme d'association et de coopération en matière de science et de technique, qui associe les capacités publiques et privées de chacun des pays participants, afin qu'ils parviennent à une utilisation autonome des techniques dans les secteurs prioritaires, en particulier dans celui des techniques de pointe.

53. Ce programme comportera des actions communes qui feront notamment ressortir l'importance de la mise en valeur des ressources humaines; de la coordination de réseaux nationaux d'information scientifique et technique; de l'utilisation pleine et coordonnée des programmes des organismes internationaux et de l'élaboration de projets communs de coopération.

54. Nous reconnaissons dans notre patrimoine culturel un élément intrinsèque de la personnalité de l'Amérique latine, qui nous permet d'aborder les réalités complexes du monde moderne sans renoncer à nos racines historiques. Ce patrimoine permettra aussi de renforcer la démocratie en tant que système de vie et des valeurs qui nous sont propres. Nous prenons aussi l'engagement de faire en sorte que l'intégration culturelle favorise le développement global et la modernisation de nos sociétés.

55. En considération du rôle vital de nos sociétés dans la promotion de la culture, nous nous efforcerons de faire adopter des législations nationales propres à stimuler la production de biens culturels, en mobilisant les secteurs productifs pour affecter des ressources à ce secteur, ceci afin de favoriser une meilleure connaissance réciproque de nos peuples et d'intensifier les échanges culturels et éducatifs.

56. Dans le domaine éducatif, nous sommes convenus d'encourager les échanges de nos données d'expérience respectives en matière d'alphabétisation et aux divers

niveaux d'enseignement, ainsi que d'accroître les expériences communes dans des secteurs comme la recherche, la formation et la publication d'ouvrages.

57. Conscients de l'importance de resserrer les liens culturels et éducatifs afin de favoriser l'intégration régionale, nos gouvernements encourageront dans le domaine culturel des mesures portant sur la préservation et l'enrichissement du patrimoine historique et naturel, ainsi que sur l'utilisation de moyens de communication pour faire mieux connaître les diverses valeurs de la région. On encouragera également des relations et une coopération plus étroite en matière de création artistique et culturelle. Nos gouvernements affecteront à cet objectif des ressources suffisantes.

58. Le développement de la culture et de l'éducation à l'échelon régional favorisera un climat de liberté où l'expression authentique de nos peuples pourra s'épanouir, les cultures populaires et traditionnelles s'enraciner, en même temps que tous les groupes sociaux auront de plus en plus accès aux biens culturels, artistiques et patrimoniaux, ainsi qu'aux divers niveaux du système d'enseignement.

59. Enfin, nous avons invité les ministres des relations extérieures à examiner lors de leur prochaine réunion, qui se tiendra à Carthagène (Colombie), un ensemble de principes directeurs en matière de coopération découlant du présent Engagement d'Acapulco pour la paix, le développement et la démocratie que nous signons aujourd'hui.

60. Encouragés par les résultats fructueux de cette première réunion de huit présidents latino-américains, nous avons décidé de nous rencontrer de nouveau en Uruguay durant le deuxième semestre de 1988.

Acapulco (Mexique), le 29 novembre 1987

Le Président de la République
argentine,

(Signé) Raúl ALFONSIN

Le Président de la République
fédérative du Brésil,

(Signé) José SARNEY

Le Président de la République
de Colombie,

(Signé) Virgilio BARCO

Le Président des Etats-Unis
du Mexique,

(Signé) Miguel de la MADRID

Le Président de la République
de Panama,

(Signé) Eric Arturo DELVALLE

Le Président de la République
du Pérou,

(Signé) Alan GARCIA

Le Président de la République
orientale de l'Uruguay,

(Signé) Julio Maria SANGUINETTI

Le Président de la République
du Venezuela,

(Signé) Jaime LUSINCHI

Les Présidents de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Panama, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela remercient le Président du Mexique, Miguel de la Madrid, de les avoir invités à se réunir dans la ville d'Acapulco et expriment leur reconnaissance au peuple et au Gouvernement mexicains de leur hospitalité et de la contribution qu'ils ont apportée à cette rencontre latino-américaine de portée historique.

Acapulco, le 29 novembre 1987

Le Président de la République
argentine,

(Signé) Raúl ALFONSIN

Le Président de la République
fédérative du Brésil,

(Signé) José SARNEY

Le Président de la République
de Colombie,

(Signé) Virgilio BARCO

Le Président de la République
de Panama,

(Signé) Eric Arturo DELVALLE

Le Président de la République
du Pérou,

(Signé) Alan GARCIA

Le Président de la République
orientale de l'Uruguay,

(Signé) Julio Maria SANGUINETTI

Le Président de la République
du Venezuela,

(Signé) Jaime LUSINCHI
